L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 4 NOVEMBRE 1885.

PETITES ANNONCES.

PERDU ou égaré—Un billet pour la somme de cent dollars, payable au 1er octobre, à l'ordre de HENRI ARCIATORE et souscrit par PRESTON COUVILLON.
On est averti de ne pas négocier le dit billet, le payement ayant été arrêté par mot. VVE J. S. ARCIATORE. No 65 rue St-Louis. 4 nov—1f

DEMANDES.

ON demande—Un bonne CUISINIÈRE; de bons gages seront payés. S'adresser immédiatement 219 rue Remparts, entre Dumaine et St-Philippe, vis-à-vis de l'Union Française.
4 nov—2f

A LOUER.

A louer—LA MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ No 293 rue Bourgogne, entre Hôpital et Quartier. Possession immédiate. S'adresser à J. E. THEARD & SONS, 54 rue du Camp.
21oct2

A louer—Une belle résidence No 305 rue Esplanade. S'adresser à Pierre Lanaux, 27 rue Conti.
Sept1f

A VENDRE.

A vendre ou à louer—Le coin, bien situé, St-Anne et Bourbon, convenable pour siège quelconque d'affaires. Possession immédiate. S'adresser à
LOUIS H. PERRET,
38 Passage de la Bourse.
Sept—1f

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'office formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre de le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

Athénée Louisianais

Les membres de cette société se sont réunis le mois dernier, principalement pour préparer le concours de 1885. Nous donnons ci-dessous quelques dispositions adoptées pour cette nouvelle lutte littéraire. Le choix des sujets nous paraît heureux; il ouvre aux femmes et aux hommes un champ de recherches faciles, et des perspectives attrayantes pour l'imagination. Nous ne saurions trop engager notre population à entrer dans la voie qui l'appelle. Que nos jeunes gens des deux sexes se souviennent des belles et bonnes paroles qu'ils ont entendues à la conférence de l'Hon. Charles Gayarré sur la race latine en Louisiane; qu'ils s'inspirent de ses nobles sentiments, et se gnident sur les indications tracées par lui comme historien et comme romancier; un brillant horizon les sollicite; que chacun se mette en route pour en explorer la partie qui sourit le plus à sa vue; il est sûr d'en rapporter quelque chose qui le récompensera de la peine qu'il aura prise.

Concours littéraire de 1885.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 10 mai 1885, jusqu'au 15 février 1886 inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 16 février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, et seulement sur le *recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes:

LA FEMME DANS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE, comme auteur, AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Pour les hommes:

NOUVELLE LOUISIANAISE, HISTORIQUE OU DE FANTAISIE, AU CHOIX DU CONCURRENT.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER.
P. O. Box 3246.

SIGNAUX DE CHEMIN DE FER.

Boîtes.
3 Tchoupitoulas et Valmont.
5 Harmonie et Levée.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No. 22
15 Poste de la Cie de Pompe No. 23.
16 H. & L. No. 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ronseaux et Ste-Marie.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et St-André.
29 Marché et Levée.
31 Henderson et Levée.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Poste de la Cie de Pompe No 30 Thalie.
43 Franklin et Erato.
47 Gaiennié et Nouvelle Levée.
48 Poste de la Cie de Pompe No 6, St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18 Calliope.
54 Nouveau Bassin et Promenade Triton.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
61 Terpsichore et Franklin.
65 Julie et Levée.
71 Pied de la rue Julie.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Poste de la Cie de Pompe No 5, Girod et C. H.
83 Poste de la Cie de Pompe No 19, Perdido.
84 Carondelet et Commune.
122 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, Gommune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
131 Bienville et Vieille Levée
132 St-Louis et Royale.
142 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste de la Cie de Pompe P. H. & L. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des chars, rue du Canal
214 Vieille Levée et St-Philippe
215 Station de Police, Place Jackson
216 Canal et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10 Dumaine.

ASSURANCES!

Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux No 3 1/2 rue Carondelet.

Quinzième Etat Annuel.

CONFORMÉMENT à sa Charte, Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1884:

Primes sur risques de feu	$543,214 85
Primes sur risques de mer	54,870 98
Primes sur risques de rivière	16,603 64
	$613,688 97
A ajouter primes non acquises de 1883 acquises en 1884	158,474 00
Total des primes	$772,162 97
Addiditre:	
Primes remboursées et réassurances (Rebate)	$33,106 94
Réassurances	138,735 29
Primes sur risques non terminés	152,925 00 — $324,767 23
Primes nettes acquises	$447,395 74
A ajouter Intérêts et Profits et Pertes	24,757
	$472,154 63
Pertes payées sur les risques de Feu	$250,728 33
de Marine	34,764 71
de Rivière	3,355 51
Pertes non ajustées	40,000 00
	$328,848 55
Commission d'agences	$83,958 58
Dépenses d'agences	11,370 12
Taxes et Licences	4,063 23
Dépenses de bureau	27,431 66
Dépenses diverses	4,159 24 — 459,831 38
Bénéfice net	$12,323 25
Dividende semi-annuel de 5 0/0 déclaré au 20 juin 1884	$15,000 00

ACTIF.

Bons des Etats-Unis de 4 et de 3 0/0	$159,000 00
Bons consolidés de la Nouvelle-Orléans	51,000 00
Premium Bonds	52,916 17
Argent en banque	93,798 88
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00
Primes en voie de recouvrement	36,774 15
Entre les mains d'agents aux Etats-Unis et en Europe	46,749 81
Prêts sur hypothèque	56,111 34
Effets à recevoir pour primes et autres	5,386 23
Bons, actions et autres valeurs	17,939 20
Meubles et installations de bureaux	3,500 00
	$537,175 78

PASSIF.

Capital payé en plein	$300,000 00
Fonds de réserve	31,526 78
Dividendes non réclamés	2,724 00
Pertes non réglées	40,000 00
Primes sur risques non expirés	152,925 00 — $527,175 78

La tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
G. LANAUX, Président.
LEON SERE, Secrétaire.
Assermenté et signé devant mot, notaire, ce 19 janvier 1885.
G. LEGARDEUR Jr., Notaire.

Compagnie d'Assurances du PEUPLE

De la Nouvelle-Orléans.

Treizième Etat de Situation.

CONFORMÉMENT à sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires, du 1er juillet 1883 au 31 décembre 1884.

Primes reçues		
Sur les risques d'incendie	$250 568 23	
Sur les risques de rivières	17,302 99	
Sur les risques de mers	10,127 68	$277,998 90
Ajouter les primes non expirées de 1883		26,401 09
		$304,399 99
Ajouter Profits et Pertes Ainsi que les réserves		15,523 61
		$319,923 60
Déduire:		
Primes remboursées et cancellations	$8,600 31	
Réassurances	12,525 54	$21,125 85
		$298,797 74
Pertes, etc., payées durant la même période:		
Sur les risques d'incendie	$156,660 06	
Sur les risques de rivières	9,916 02	
Sur les risques de mers	9,857 97	
Impressions et Publications	444 06	
Taxes	3,432 42	
Escomptes	44,424 14	
Bureau des réassureurs	3,949 41	
Dépenses moins l'intérêt et le sauvetage	13,358 71	$241,042 79
		$57,754 95
Réserve pour les primes en expirées	$32,854 95	
Réserve pour les pertes non ajustées et non payées	14,900 00	
5 0/0 dividende, janvier 1884	5,000 00	
5 0/0 dividende, janvier 1885	5,000 00	
	$57,754 95	

ACTIF

Comptant	$14,912 67
Primes en voie de collection	20,795 59
Immeubles	39,017 49
Actions de Banques et autres Bons	28,772 76
Mobilier de bureau, installation	2,370 35
Billets garantis par hypothèques, rantis par nantissement	6,409 68
Billets à recevoir à courtes échéances	5,695 5
	$154,193 70

L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.
E. FRAGST, Président.
M. POPOVICH, Vice-Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 17 janvier 1885.
J. BENDERNAGEL, Notaire.
Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1885.

A une réunion du Conseil de Direction qui eu lieu le 6 janvier 1885, il a été unanimement résolu de déclarer un Dividende de CINQ POUR CENT sur le capital de la compagnie, payable aux actionnaires sur demande.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Directeurs.

E. Fragst	A. Walz
M. Popovich	F. Aufmkolk
S. Saloy	Wm. Fagan
M. Abascal	H. Schroeder
D. Hughes	A. Bartholomew
A. D. Piaggy	A. Baker
Theo. L. Sagg	S. M. Millar
Chas. Stiegler	Geo. Ellis
C. Trumpy	J. H. Menge
N. Thermachlen	Ferd. Goldsmith
N. Salatich	A. Kluges
Peter Blaise	B. Campiglia

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighbor States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $2; six months, $1.50; three months, 75 cents.

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE —POUR— UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE L,

DE LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

NlIe-Orléans, Lne.,

MARDI, 10 NOV. 1885.

Ce tirage aura que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE. ET DU
GEN. JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE.

GROS LOT $75,000

1,967 Lots, montant en tout à $265,500.

Le tirage commencera positivement A ONZE HEURES A. M., — A — L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000	25,000
1 Lot de	10,000	10,000
2 Lots de	6,000	12,000
5 Lots de	2,000	10,000
10 Lots de	1,000	10,000
20 Lots de	500	10,000
100 Lots de	200	20,000
300 Lots de	100	30,000
500 Lots de	50	25,000
1,000 Lots de	25	25,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9 Lots d'approximation de $750 chacun portant les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit		6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit		4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit		2,250
1,967 Lots se montant à		$265,500

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

plus de renseignements, écrivez, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

P. O.

Adressez vos lettres enregistrées et faites vendre sur le poste (money orders payables à New Orleans National Bank, New Orleans, Lne.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme E. A. Terry, femme de J. J. Barnett et J. J. Barnett vs Mme Mary McKay femme de Luther E. Davis

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No. 15,584.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 décembre 1885, à midi, les propriétés ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations et dépendances qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, ancienement faubourg Burthville, paroisse d'Jefferson, en cet Etat, dans l'Ilet borné par les rues Jennett, Hurst et Calhoun et la ligne de la propriété de feu Foucher de Circé, maintenant City Park; la dite portion ou morceau de terre mesure trente pieds de face à la rue Hurst sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt-et-un pieds deux pouces et six lignes, sur la ligne vers le City Park, à une distance de quatre-vingt onze pieds quatre pouces et une ligne trois quarts de la ligne du dit City Park qui se trouve parallèle, et de plus, la dite portion de terre est désignée comme étant une partie de dit Ilet d'après un plan de ladite propriété, qui est annexé à un acte pardevant A. S. Beck, notaire, en date du 23 septembre 1864, à John Rhodes et Mme J. B. F. Ryan, du lot numéro deux et conformément au plan original de dite propriété (s'il en est) pour lequel le compte final présenté par Mme Martha A. Johnson veuve de J. B. Walton, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
4 nov—4,11,18,25—déc 2,5.

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. C. Miller, administrateur etc., vs Mme Amelia Dupiere Hodgson épouse de Joseph C. Hodgson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 15,316.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan de l'Arcade, rue Magasin entre la rue Gravier et Vallée Natchez, dans l'enceinte de la dite ville, le MERCREDI 25 novembre 1885, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tout ce qui en dépend, situé dans le Second District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Dauphine, Bourgogne, Remparts et Bienville, mesurant au pied français trente-sept pieds de face à la rue de la Dauphine, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent dix neuf pieds, connu comme le No 183 rue de la Dauphine. Cette propriété a été acquise par feu le Dr F. B. Gaudet de Mme Vve E. D. E. de Lisle, par acte passé pardevant Octave le Arnas, notaire de cette ville, le 31 mars 1866, et dépendant de la succession Dr F. B. Gaudet par ladite Amelia Dupiere Hodgson en possession, et enregistré au bureau des aliénations de cette ville, Livre 119, page 718.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 oct—24 31—nov 7, 14, 21, 25.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Thomy Lafon vs. Benjamin Rohling.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 15,416—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 décembre 1885, à midi, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

UN CERTAIN LOT DE TERRE situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues St-Joseph, North Market, Tchoupitoulas et New Levée. Le dit lot est désigné par le numéro trente et un, d'après signes des parties à l'acte par Edward Barnett, ancien notaire, et annexé à un acte passé pardevant le dit notaire, le 14 avril 1867. Le terrain est de vingt-deux pieds quatre pouces de face à la rue St-Joseph, sur une profondeur de cinquante huit pieds un pouce, entre lignes parallèles. Ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent. La propriété a été acquise par Benjamin Rohling, de John Barrett par acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 14 juin 1876.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 oct—22 29 nov 5 12 19 24.

ANNONCE JUDICIAIRE

Henry Seiler vs Mme Mary Ann Levi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 13,727—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre la Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 17 novembre 1885, à midi, des propriétés ci-dessous décrites à savoir:

L'intérêt indivis et tous les droits, titre et intérêt de la défendresse Mme Mary Ann Levi dans les propriétés ci après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Premier district de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Perdido, Poydras, Carondelet et Carroll, désigné par le No 6 sur un plan dressé par Dunbar, en date du 27 mai 1859, déposé en l'Etude de H. E. Canas, ancien notaire en cette ville.

Le dit lot mesure vingt six pieds un pouce de face à la rue Perdido, sur une profondeur de cent dix-sept pieds deux pouces et six lignes, entre lignes parallèles, avec une ligne de cent trois pieds C. & E. A. Shaw décédés intestats, avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
31 oct—31—4 7 nov

Succession de Isaac L. Lehman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 15,668—Division C—Attendu que P. S. Wiltz, Jr. administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Isaac L. Lehman, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dits dix jours pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
30 oct—30—4 5 nov

Succession de L. E. Kyle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 13,965—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Ann Kyle, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
27oct—27 31 nov5

Succession d'Antoine Carrière.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 11,591—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Eraster Tarrante, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
31 oct—31—nov 4 7

Succession de Philip Scheib.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 15,638—Division A—Attendu que Mme Margaretha Scheib a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Philip Scheib décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
29oct—29—nov 3 7

Succession de Charles H. Lawrence.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 11,917—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Wesley E. Lawrence administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
31 oct—31—nov 1,7

Succession de Charles E. McVean.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 15,554—Division D—Attendu que John William Archer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles E. McVean décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
29oct—29-3.7nov

Succession de L. & E. H. Shaw.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 11 011—Division A—Attendu que William Raben a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu L. C. & E. A. Shaw décédés intestats, avis est par le présent donné à tous ceux qu'il peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
31 oct—31—4 7 nov

Succession de Isaac L. Lehman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 15,668—Division C—Attendu que P. S. Wiltz, Jr administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Isaac L. Lehman, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
30 oct—30—4 5 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Eraster Tarrante vs Mme Mary McKay épouse de Luther E. Davis.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No. 15,584.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan de l'Arcade, rue Magasin, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 décembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations et dépendances qui s'y trouvent. La propriété a été acquise par Benjamin Rohling, de John Barrett par acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 14 juin 1876.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16 oct—16.23.30—nov 6.13.17

ANNONCE JUDICIAIRE

Louis Mathis vs. Veuve Anna Marie Henne, Veuve de George Henne, et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 14,187.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre la Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 novembre 1885, à midi, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet No six de l'ancien faubourg Livaudais, et borné par les rues Liberté, Jackson, Théophitolas, anciennement Levée, Septième et St-Thomas, anciennement Fulton; le dit lot en portion de terre est composé du tout le lot désigné par le numéro un et une portion du lot numéro deux du dit Ilet, conformément à un plan dressé par B. Buisson, voyer, en date du 5 mars 1822, déposé pour références en l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville, et forme l'encoignure des rues Sixième et St-Thomas anciennement Fulton. Le dit lot mesure cinquante pieds de face à la rue Sixième sur une profondeur de trente à la rue St-Thomas, anciennement Fulton, de cent vingt-cinq pieds, au pied américain.

Acquis par feu George Henne de Louis Stern par acte passé pardevant Joseph Colin, ancien notaire en cette ville, le 10 août 1866.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13oct—13 20 27 nov3 10 14

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

C. E. Sarrazin, etc. } No. 15,401.
vs.
Leurs Créanciers. } Division A.

ORDRE DE COUR—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires de la raison sociale de C. E. Sarrazin et de Chère E. Sarrazin, Jules Sarrazin et Paul J. Sarrazin, individuellement et comme membres de ladite raison sociale soit convoquée et ait lieu pardevant Charles Rolle, Esq. notaire, de cette ville le Mardi 10ème jour de novembre 1885, à 11 heures A. M., dans le but de considérer, de voter et prendre une détermination sur l'opportunité des pétitionnaires pour un répit, que N. Vignaud, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents et que le répit intervenant toute poursuite judiciaire contre leurs personnes et leurs biens soient suspendues.

Nile Orléans, 6 octobre 1885.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
7 oct—7,27—10nov

AVIS DE SUCCESSION.

Successions de Wm. C. Keifner et Ellen Keifner, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 14,783—Division B—Attendu que P. S. Wiltz, jr. administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans les successions de feus Wm. C. Keifner et Ellen Keifner, sa femme, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
4 nov—4,7,13.

Succession de Mme Leon Morton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 15,038—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Joseph Morton, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
4 nov—4,7,13.

Succession de James B. Walton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15,224—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles le compte final présenté par Mme Martha A. Johnson veuve de J. B. Walton, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
3 nov.—3,7,12

Benjamin W. Hope vs. ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 15,382—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de Benjamin W. Hope et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Thomas Duffy, sherif civil, syndic provisoire dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
3nov—3.7.12.

Succession d'Antoine Gerard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 15,638—Division A—Attendu que P. S. Wiltz Jr., administrateur public, a présenté à la cour une pétition à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Antoine Gerard, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
29 oct—29—3.7.nov

Succession de James B. Rivers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. Nos 14,106—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Vve Selah M. Hughes, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
27oct—27 31 nov5

Succession de Félix Tarrante.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 14,74—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Eraster Tarrante, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
31 oct—31—n